

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Maldives

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 6 mai 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation des Maldives.

La France salue la ratification par la République des Maldives du Statut de Rome. Elle encourage la République des Maldives à poursuivre ses efforts pour le respect effectif de ses engagements internationaux. La France déplore néanmoins que le système judiciaire ne permette pas la tenue de procès justes et équitables.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à la République des Maldives :

- Maintenir le moratoire sur l'application de la peine de mort en vue d'une abolition définitive.

- Garantir qu'aucune condamnation à mort n'est prononcée à l'encontre de personnes de moins de 18 ans, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par les Maldives.
- Poursuivre le travail engagé pour l'adoption d'un nouveau code pénal garantissant l'indépendance de la justice et la tenue de procès justes et équitables.
- Mettre fin aux détentions arbitraires, notamment en raison de l'opinion politique ; enquêter sur les allégations de torture et de mauvais traitements dans les prisons et poursuivre les auteurs en justice.
- mettre un terme à l'application de peines cruelles, inhumaines ou dégradantes, notamment les châtiments corporels.
- Garantir le respect de la liberté la liberté d'opinion et d'expression.
- Garantir l'application des lois existantes, notamment pour ce qui concerne la protection des droits des femmes.